



FORMATION EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

RNCP 28048

Formation gratuite et rémunérée

Début de la formation :
Septembre 2021

Durée : 12 mois (400h en centre de formation)

Conditions d'admissibilité :

- Être titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau 3 (CAP, BEP), de niveau 4 (BAC), voire de niveau 5 (BTS, DUT)
Ou

Pouvoir effectuer la formation dans le cadre d'un compte personnel de formation

Qualités requises :

Savoir travailler en équipe ; avoir le sens du contact ; avoir des capacités d'écoute...

Métiers visés :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ; Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ; Assistant éducatif petite enfance ; Adjoint/agent d'animation ; Auxiliaire petite enfance, agent social ; assistant maternel agréé, garde d'enfant à domicile

Sélection sur dossier et entretien de motivation

Inscription définitive à compter de la signature du contrat en apprentissage

Année 2021 - 2022

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant, acquisition du langage)
- Soins du quotidien (répondre aux besoins physiologiques, assurer sa sécurité)
- Activités liées à la collaboration avec les parents

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (selon lieu d'exercice) :

- Activités d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie,
- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement ou du projet pédagogique,
- Relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas

ASSIDUITÉ ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements.
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciée sous forme de contrôle continu, épreuves écrites et orales.

Lycée St Thomas d'Aquin

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS
Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr



www.sainthomasdaquin.org



Une formation aujourd'hui,
un métier demain.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



RÉMUNÉRATION :

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en 2021 :

LE		Base de calcul : SMIC 35 h/semaine			
		Age de l'apprenti			
SALAIRE	DE	Année d'exécution du contrat	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
			L'APPRENTI	AU	Année 1
Année 2	39 % du SMIC 606,29 €	51 % du SMIC 792,84 €			61 % du SMIC 948,29 €
Année 3	55 % du SMIC 855,02 €	67 % du SMIC 1 041,57 €			78 % du SMIC 1 211,57 €
01/01/21					

Aide aux employeurs pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) en attente de prolongation.

STATUT

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage, vous serez « stagiaire de la formation professionnelle »; ensuite, vous serez « apprenti(e) ». Le maître d'apprentissage doit être obligatoirement titulaire d'un diplôme en rapport avec la petite enfance ou avoir 5 ans d'expérience.

Lycée St Thomas d'Aquin

www.saintthomasdaquin.org

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS
 Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

